

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 28 juin 2023

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

- **51. REGLEMENT DE DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE D'AUDITS BIODIVERSITE A DESTINATION DES ENTREPRISES DES ZONES EKHO -**
Rapporteur : Roseline PHLIPART

Dans le cadre de sa politique de transition environnementale, au titre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement (article 7.2.1 des statuts), la Communauté de communes du Pays des Herbiers s'est engagée dans un programme



pluriannuel sur l'ensemble du territoire afin d'ancrer concrètement le développement durable au cœur de ses actions, en adéquation avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Climat (PCAET), adopté le 28 septembre 2022.

Un Contrat nature, animé par le CPIE Sèvre et Bocage, a été conclu auprès de la Région des Pays de Loire, et, a pour vocation de soutenir la réintroduction et la valorisation de la biodiversité au sein des zones d'activités (visant les zones EKHO sur le territoire de la Communauté de communes).

Le premier arrêté (n°2020-13848 pris par Madame la Présidente de la Région des Pays de la Loire en date du 24 novembre 2020) déclinant le Contrat nature affecte une somme destinée à l'identification des enjeux de biodiversité spécifiques au sein du parc d'activités EKHO.

Afin de soutenir les entreprises souhaitant développer et valoriser la biodiversité présente sur leur site, il a été prévu la mise en œuvre d'audits biodiversité afin d'améliorer le potentiel de biodiversité de leurs sites d'activités, dont la réalisation serait assurée par le CPIE Sèvre et Bocage.

L'audit consisterait à identifier les contraintes et les atouts des sites concernés et d'établir une série de préconisations permettant aux entreprises de mettre en œuvre les actions nécessaires à la préservation et au renforcement de la biodiversité sur leur site.

Le budget du Contrat nature affecté à ces audits s'élève à 4 213€. Le dispositif donnera aux entreprises volontaires la possibilité de solliciter un audit et ce jusqu'à la consommation totale de l'enveloppe.

Considérant le programme d'action pluriannuel 2023-2025 et le programme d'action annuel 2023 du CPIE Sèvre et Bocage, il est proposé d'approuver le règlement de mise en œuvre d'audits biodiversité à destination des entreprises des zones EKHO.

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 8 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de règlement de mise en œuvre d'audits biodiversité à destination des entreprises des zones EKHO,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente déléguée, à signer tout document relatif à ce programme.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

05 JUL. 2023

05 JUL. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

